



Traité Demai

Michna 1 - Chapitre 5

הַלּוֹקֵחַ מִן הַנְּחִתּוֹם, כִּיצַד הוּא מְעַשֵּׂר?
נוטל כְּדֵי תְרוּמַת מְעַשֵּׂר וְחֻלָּה, וְאוֹמֵר:
אֶחָד מִמָּאָה מִמָּה שֵׁישׁ כָּאֵן, הֲרִי בְצַד זֶה מְעַשֵּׂר;
וְשָׂאֵר מְעַשֵּׂר סָמוּךְ לוֹ.
זֶה שְׁעִשִּׁיתִי מְעַשֵּׂר, עָשׂוּי תְרוּמַת מְעַשֵּׂר עָלָיו.
וְהִשָּׂאֵר חֻלָּה.
וּמְעַשֵּׂר שְׁנֵי בְצַפּוֹנוֹ אוֹ בְדַרְוֹמוֹ,
וּמְחַלֵּל עַל הַמְּעוֹת:

Celui qui achète chez le boulanger, comment procède-t-il pour le prélèvement de la dîme ? Il prend la quantité équivalente à la téroumat ma'asser et à la 'halla et déclare : « que le centième de ce qui se trouve ici, de ce côté-ci, soit considéré comme dîme et que le reste de la dîme due soit de ce côté, à proximité ; que cette part désignée par moi comme dîme soit considérée comme téroumat ma'asser et le reste comme 'halla. Quant à la seconde dîme, à sa gauche ou à sa droite, et on peut racheter avec des pièces les parts consacrées.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions